

ITL-2200	<i>Culture et société de l'Italie contemporaine</i>	3 cr.	H
ITL –2201	<i>Cultura e società dell' Italia contemporanea</i>	3 cr.	H

PR : ITL-2020 ou test de classement
CC :

Formule pédagogique : AMT
Responsable : E. NICOLOSI

Temps consacré au cours : 3-0-0-6

1. Description

Le cours s'adresse aux étudiants ayant choisi l'italien comme langue d'étude ou à ceux souhaitant être initiés à la langue et à la culture italiennes contemporaines. Le but est de mettre en lumière les multiples facettes de la vie sociale et culturelle de l'Italie et de son rayonnement à l'étranger, notamment au Québec. Les sujets abordés permettront à l'étudiant de se familiariser avec la langue italienne « mise en contexte » dans une dimension culturelle, historique ou encore géographique.

2. Objectifs

L'étudiant sera amené à :

- Explorer la vie sociale et culturelle de l'Italie du point de vue historique, linguistique, sociale, artistique;
- Obtenir des clés de compréhension de la société italienne à partir de son histoire, de sa langue et de sa culture;
- Acquérir du vocabulaire spécifique aux thèmes traités;
- Collaborer en classe et à distance pour la rédaction des textes.

3. Contenu

Ce cours vise à initier les étudiants aux différents aspects de la culture italienne d'aujourd'hui, selon quatre blocs thématiques principaux :

- Expositions et grands événements culturels : cinéma, musique, arts de la scène;
- Territoire : villes, « pays » et régions;
- Le « Made in Italy » : mode, produits de luxe et gastronomie;
- Échanges culturels : L'Italie au Québec d'hier à aujourd'hui. Les Italiens de la ville de Montréal et les Italiens de la Ville de Québec.

Chaque bloc thématique insistera sur la formation de la langue grâce à l'acquisition du vocabulaire spécifique aux thèmes traités.

4. Documentation et références

L'enseignant précisera lors du premier cours le matériel pédagogique qui sera utilisé pendant la session.

5. Approche pédagogique

Ce cours est conçu selon une approche pédagogique propre à la formation hybride, ce qui signifie qu'une portion du cours est offerte à distance et une autre, en présentiel.

De plus, les activités sont planifiées selon une approche pédagogique de type « classe inversée ». C'est à dire de s'approprier d'abord les contenus du cours à distance dans le site de cours afin de se préparer aux activités en présentiel.

Le cours est offert en mode hybride dans les deux langues: français et italien.

6. Évaluations

ÉVALUATION FORMATIVE (TRAVAUX NON ÉVALUÉS)

IL s'agit d'exercices d'autocorrection qui se font à l'aide d'un corrigé. Ceux-ci sont fortement recommandés puisqu'ils servent à consolider l'enseignement reçu en classe.

ÉVALUATION SOMMATIVE (TRAVAUX ÉVALUÉS)

Ces exercices écrits d'expression et/ou compréhension de l'écrit et de l'oral doivent être remis propres et bien présentés à la date fixée par le professeur.

PONDÉRATION

Examens partiels 25%
Examens de fin de session 35%
Activités et travaux évalués 40%

7. Échelle de notation

Excellent :	A+ = 93-100	A = 90-92	A- = 87-89
Très bon :	B+ = 83-86	B = 80-82	B- = 77-79
Bon :	C+ = 73-76	C = 70-72	C- = 67-69
Passable :	D+ = 63-66	D = 60-62	
Échec :	E = 0-59 ¹		

¹ Il s'agit de l'échelle officiellement en vigueur à l'École. À moins d'une autorisation écrite de la direction, celle-ci doit être utilisée dans tous les cours de l'École.

8. Remarques particulières

- ❖ Le professeur ne peut accepter en classe un étudiant non inscrit sur sa liste officielle.
- ❖ Étant donné la nature du cours, le travail de l'étudiant pourra être évalué à chaque cours; par conséquent, l'étudiant est tenu d'assister au cours et d'arriver à l'heure.
- ❖ À noter que, selon le Règlement du premier cycle, l'étudiant doit consacrer, en moyenne, six heures de travail personnel par semaine pour un cours de trois crédits.
- ❖ L'utilisation totale ou partielle d'un texte en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence sera pénalisée. Dans ce cas, l'étudiant obtiendra la note 0% (voir document ci-dessous).
- ❖ Les dates et la pondération des examens ne peuvent être changées. En cas d'absence motivée pour cause de maladie, le professeur doit être avisé au plus tard dans les 48 heures suivant l'examen; de plus, l'étudiant doit lui faire parvenir un certificat médical au plus tard 3 jours ouvrables après l'examen. Si ces consignes ne sont pas respectées, aucune reprise ne sera possible.
- ❖ Chaque étudiant devrait prendre connaissance du : « Règlement des études, Annexe III: règlement disciplinaire » :
http://www.ulaval.ca/sg/reg/Reglements/Reglement_disciplinaire.pdf
et du « Règlement des études » :
http://www.ulaval.ca/sg/reg/Reglements/Reglement_des_etudes.pdf
- ❖ L'étudiant qui estime avoir été victime d'une erreur ou d'un traitement inéquitable peut faire une demande de révision de note en respectant les modalités fixées par le règlement des études et en remplissant le formulaire à l'adresse : <http://www.elul.ulaval.ca/sgc/revisionnote>
- ❖ Chaque étudiant a la responsabilité d'annuler son inscription lorsqu'il doit abandonner un cours. Ceci doit être fait le plus tôt possible auprès de la direction de son programme, faute de quoi, il se verra attribuer la note E, en plus d'avoir à payer des frais de scolarité.